

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1233_ART_RD60E1_COISIA
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande du bureau d'études GEOLITHE en date du 14/11/2022 ;

VU l'avis de M le Maire de THOIRETTE-COISIA en date du 16/11/2022 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 60E1 pendant les travaux de sondage géotechnique - territoire de la Commune de THOIRETTE-COISIA.

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD60E1** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Les jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2022
Localisation	Du PR 2+0450 (intersection avec la RD109) Au PR 0+0800 (après le cimetière)
Restrictions	Circulation interdite à tous les véhicules de 8h00 à 18h00

L'horaire de réouverture pourra être adapté en fonction de l'avancement des sondages.

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :

- RD 60 (Thoirette)
- RD109

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, et dont ampliation sera adressée à M. le Maire de THOIRETTE-COISIA, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER à l'adresse suivante : 45 route de Chilly 39570 Messia Sur Sorne.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

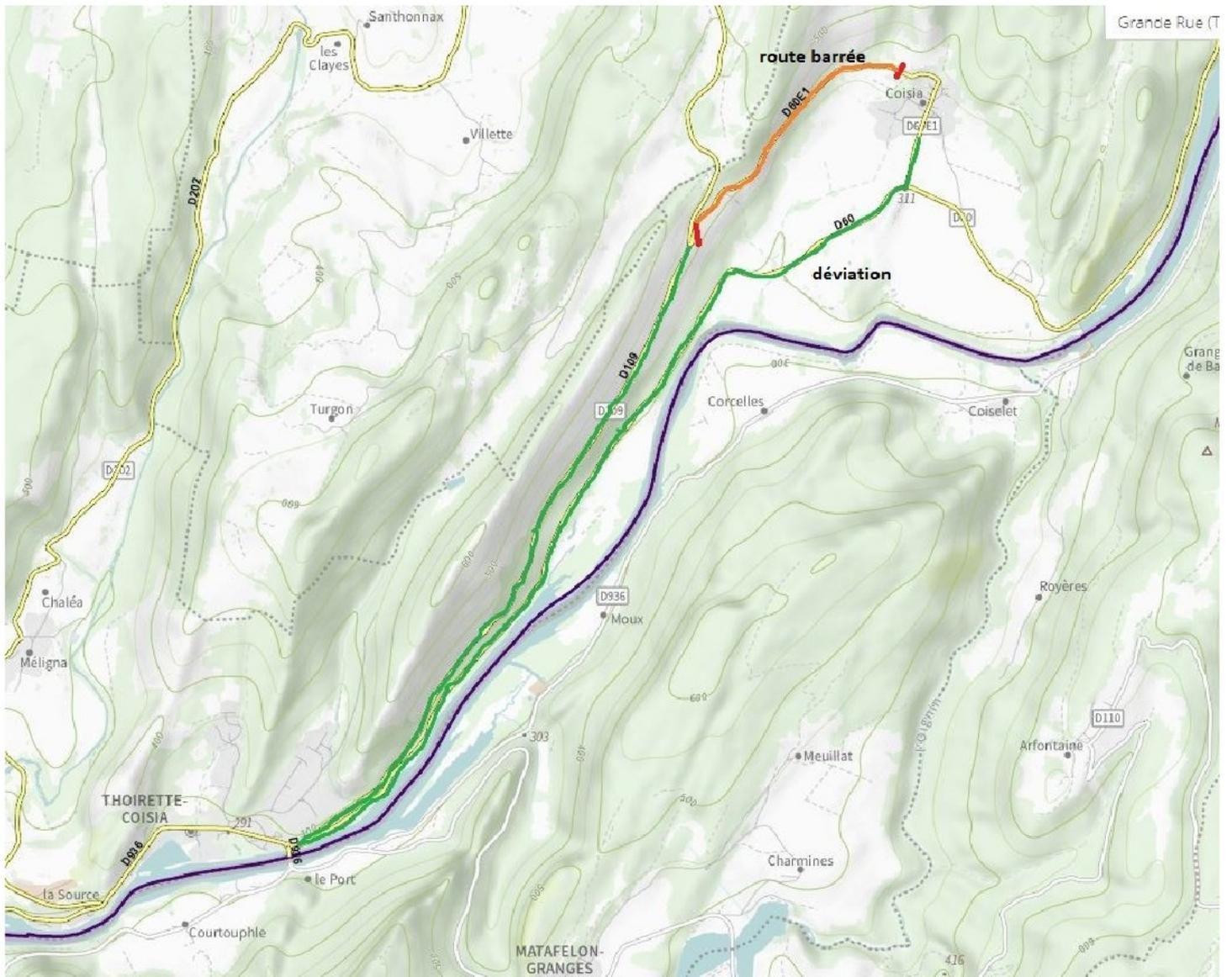
Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 18-11-2022

SLO

ID : 039-223900010-20221117-ARR_2022_1233-AR





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 18-11-2022

ID : 039-223900010-20221117-ARR_2022_1233-AR

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : SAVOYAT Prénom : Capucine
Dénomination : GEOLITHE Représenté par :
Adresse Numéro : 181 Extension : Nom de la voie : rue des Bécasses
Code postal 3 8 9 2 0 Localité : CROLLES Pays : France
Téléphone 0 4 7 6 9 2 2 2 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : dict@geolithe.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 0 + 700 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 2 + 400
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D60E1
Code postal 3 9 2 4 0 Localité : THOIRETTE COISIA

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Sondages géotechniques sur chaussée . Route trop étroite nécessitant d'être coupée le temps des forages.
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 2 4 1 1 2 0 2 2 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 Date de début de réglementation 2 4 1 1 2 0 2 2
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 18-11-2022

SLOW

ID : 039-223900010-20221117-ARR_2022_1233-AR

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Stationner
véhicules légers

poids lourds

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : **Departement du Jura** Représenté par :

Adresse Numéro : **17** Extension : Nom de la voie : **rue Rouget de Lisle**

Code postal **3 9 0 0 0** Localité : **LONS LE SAUNIER** Pays : **FRANCE**

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

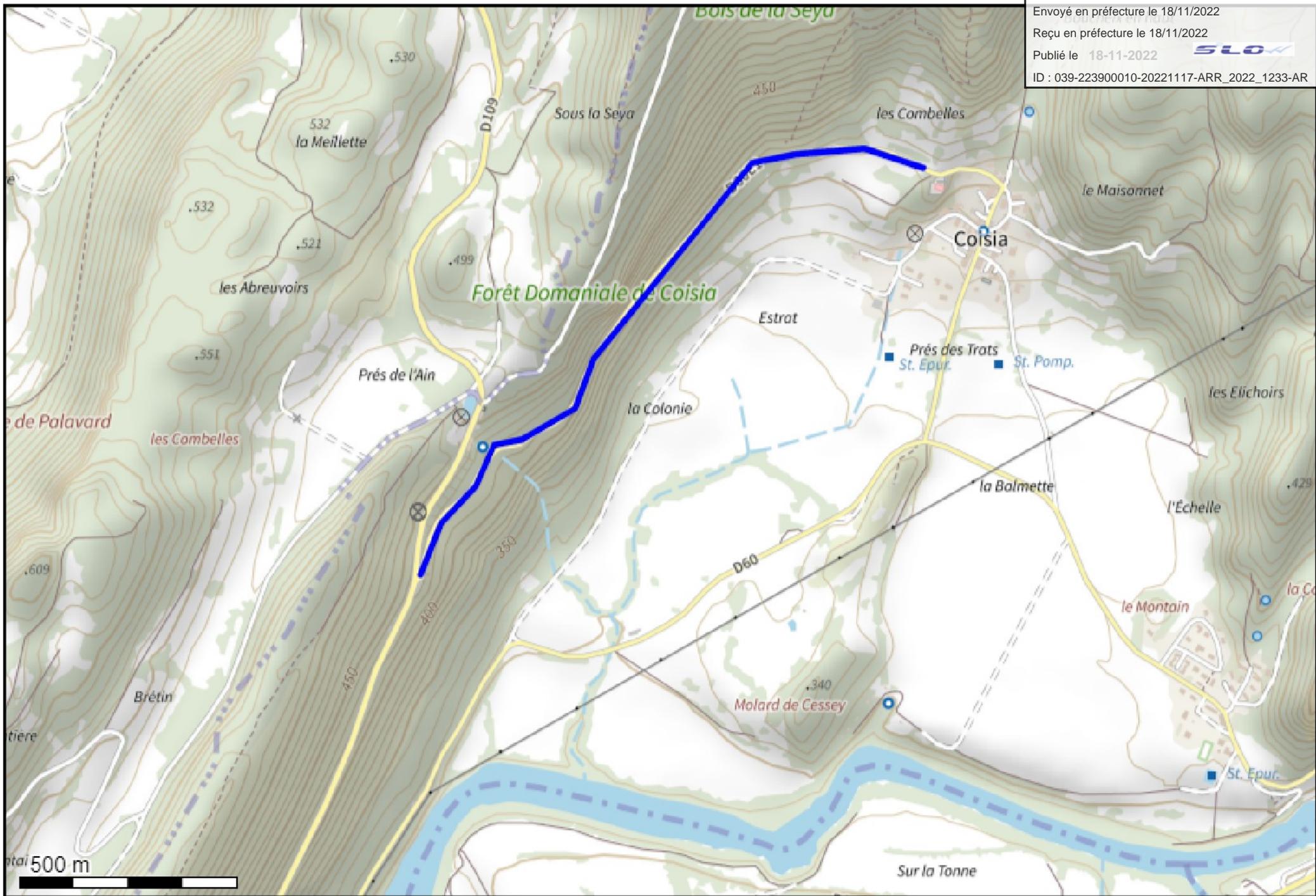
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **CROLLES** Le : **2 7 1 0 2 0 2 2**

Nom : **SAVOYAT** Prénom : **Capucine** Qualité :

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 18-11-2022 **SLO**
ID : 039-223900010-20221117-ARR_2022_1233-AR



Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 18-11-2022



ID : 039-223900010-20221117-ARR_2022_1233-AR

LEGENDE

Systeme géodésique

WGS 84

EPSG 4326

Polygone 1

(46.299403 5.564824); (46.300142 5.565851); (46.300147 5.565855); (46.300969 5.566408); (46.301086 5.567255); (46.301088 5.567262); (46.301711 5.568807); (46.301719 5.568817); (46.302725 5.569374); (46.306661 5.574087); (46.306838 5.575365); (46.306956 5.577419); (46.306572 5.579174); (46.306567 5.579196); (46.306597 5.579210); (46.306988 5.577428); (46.306988 5.577420); (46.306870 5.575360); (46.306869 5.575357); (46.306692 5.574070); (46.306686 5.574056); (46.302743 5.569335); (46.302739 5.569332); (46.301736 5.568777); (46.301117 5.567242); (46.300999 5.566388); (46.300990 5.566371); (46.300163 5.565815); (46.299423 5.564788); (46.299418 5.564783); (46.298380 5.564182); (46.298365 5.564173); (46.298354 5.564216); (46.299403 5.564824);